



AVIS DE COURSE

Championnat Ligue Bourgogne Franche Comté

OSIRIS Grade 5A

HABITABLES groupes A , B et Micro Proto

le dimanche 13 septembre 2026
Étang de Baye

Cercle Nivernais de la Voile

Étang de Baye

58110 BAZOLLES

<http://cnv58.fr>

contact@cnv58.fr

Latitude : 47° 10' 25" Longitude : 3° 37' 15"

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2.les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3.les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4.En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1.La régata est ouverte à-

---tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B R1 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

---tous les bateaux des classes A B et R1 et aux bateaux du système à handicap le système : Osiris Habitable - ORC - IRC d'un coefficient minimum d'un coefficient minimum de 00 et d'une longueur minimale de 5 mètres

3.2.Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFV valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée.
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge OSIRIS en cours de validité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.3 Formulaire

Un formulaire de préinscription en ligne est disponible

https://webquest.fr/?m=242326_inscription-championnat-de-ligue-habitable-5a--2026

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date le dimanche 13 septembre 2026 de 9H30 à 10H30

4.2. L'heure prévue pour le **signal d'avertissement de la première course** est :
11H00.

4.3. Il ne sera pas donné de signal d'avertissement après **16 h 00.**

4.4. Il n'est pas prévu de pause méridienne. Toutefois le comité de course peut aménager une pause de courte durée pour un ou plusieurs groupes.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : seront affichés sur place (parcours construits)

7. CLASSEMENT

7.1 Le classement sera effectué par temps compensé.

7.2 **Deux** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

7.3

a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **trois** à **six** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **sept** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les Classes A B R1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Le comité de course utilise le canal 08 de la VHF

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

10 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

REMOND Rémy 06 16 01 65 04 remond.rmc@orange.fr